

G R O U P E S V U L 																
	Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base, aux actifs économiques et à la pleine jouissance de leurs droits	Seconde phase du programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP)	300		14700			15 000	2000	3000	3000	3000	4000	300	14	
		Projet d'appui aux groupes sociaux défavorisés (PAGSD)	4000		12000	16000		16000	2000	3000	3000	4000	4000	4000	12	
Totaux															8050	80

Note explicative

Ligne d'action 1: Appui au dispositif de suivi évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté et des groupes vulnérables

Concernant cette ligne d'action le Projet d'appui au dispositif de suivi évaluation et d'information sur la pauvreté a été retenu. Le costing du projet prend en compte les besoins en fonctionnement (opérateurs de saisie, connexion internet, etc.) et les besoins nécessaires pour l'entretien et la mise à jour de l'infrastructure informatique.

Ligne d'action 2 : Appui à la mise en œuvre de l'INPS

Pour cette ligne d'action trois programmes sont retenus :

-Programme Intégré pour le Développement Economique et Sociale

Prévu pour une durée de 3 ans ce programme est estimé à 4 milliards réparti en raison de 2 milliards pour la première année et 1 milliard pour par année pour les dernières années. Le budget prend en compte la promotion économique des femmes, le renforcement des capacités, l'appui au cadre de concertation et l'assistance technique.

-Mise en place d'un système national de ciblage des groupes vulnérables (registre unifié, appui technique, système de transfert aux familles pauvres)

A l'instar de l'expérience brésilienne et chilienne, il serait heureux que le Sénégal soit doté d'un registre unifié des groupes vulnérables bénéficiant de l'appui de l'Etat ou des PTF. La mise en œuvre de ce système national d'information nécessite pour la première année des investissements importants en termes d'équipement informatique et de réseaux pour l'ensemble des parties prenantes de ce système (au niveau central et décentralisé) d'un montant de 4 milliards. Une fois le système opérationnel, des opérations de mise à jour et d'entretien pour les quatre années qui suivent à hauteur de 2 milliards par an

-Programme « bon d'achat alimentaire » cash transfert au profit des ménages pauvres

Partant des acquis de l'expérience pilote « bons d'achat alimentaire » dans la zone de PIKINE, le programme sera étendu dans d'autres zones urbaines pour lutter contre l'insécurité alimentaire en raison de 10 milliards par année. Ce montant couvre le fonctionnement (salaire, ciblage, suivi-évaluation) pour 2 milliards et l'appui groupes cibles à 8 milliards.

Ligne d'action 3 : Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base, aux actifs économiques et à la pleine jouissance de leurs droits

Deux projets sont retenus pour cette ligne d'action :

-Seconde phase du programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP)

Pour sa seconde phase, le PRP sera élargi à d'autres régions du Sénégal, pour un budget de 15 milliards pour les 5 prochaines années.

Il renferme le budget de fonctionnement (salaires personnel, véhicule, équipement) et l'investissement réparti entre le volet stratégique (formulation, budgétisation ; suivi des OMD et des politiques de développement) et volet opérationnel (accès aux services sociaux de base et aux activités génératrices de revenus)

-Projet d'appui aux groupes sociaux défavorisés (PAGSD)

Ce projet d'un coût de 16 milliards contribue à la réduction de la pauvreté au Sénégal. Il concerne les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor pour un montant de 16 milliards.

Il renferme le budget de fonctionnement (salaires personnel, véhicule, équipement) et l'investissement (accès aux services sociaux de base, renforcement des capacités techniques et professionnelles des groupes cibles, activités génératrices de revenu)